



Conséquence d'un témoignage

Par **missrev**, le **21/01/2009** à **20:55**

Bonjour,rnrnAprès avoir quitté une entreprise celle-ci est aller rechercher dans ma boite mail professionnel un message personnel d'un collègue.rnL'entreprisse utilise ce mail, où il est question d'une critique de l'expéditeur envers une autre personne de l'entreprise, comme motif de licenciement.rnCe collègue me demande de certifier sur l'honneur le fait que ce mail était classé dans un dossier nommé "perso" de ma boite mail pro.rnQuelles peuvent être les conséquences de ce document ammené devant les instances sur ma carrière professionnelle??rnCe document peut-il jouer en la faveur de l'accusé??rnrnmerci pour vos réponse

Par **frog**, le **21/01/2009** à **21:05**

[citation]Après avoir quitté une entreprise[/citation]rnJe peine à comprendre : Si vous avez quitté l'entreprise, pourquoi vous attendez vous à des retombées sur votre carrière s'il vous arrivait de livrer un témoignage ? Si vous n'êtes plus salarié de la boite, elle ne pourra rien faire contre vous.rnrnSi le moyen de preuve a été obtenu indûment, votre ex-employeur risque de ne pas avoir de billes pour justifier le licenciement, ce qui inéluctablement sera bénéfique pour votre ex-collègue.

Par **missrev**, le **21/01/2009** à **21:17**

Tout d'abord désolés pour les problèmes de syntax...rnrnJ'ai travailler au sein de cette entreprises mais mon contrat est maintenant terminé.rnAujourd'hui je suis à la recherche d'un

emploi, et j'ai peur des répercussions de ce témoignage sur ma recherche...rnMon nom va t'il être répertorié? Est ce que cette histoire peut etre retournée contre moi dans 5 ou 10 ans?rnIl s'agit d'un gros industriel, appartenant à un goupe puissant! jusqu'ou peuvent -ils allés??rnMerci